



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



20110720

Déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise
de LIEGE, division NEUFCHATEAU,
le

17 SEP. 2020

jour de sa réception.

Le Greffier, Greffe

N° d'entreprise : 0438 686 062

Nom

(en entier) : KOCKELMANN LUBRICANTS

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Courtil 1204 - 6671 GOUVY - (Pôle d'Activité Economique)

Objet de l'acte : Administrateurs

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 14/09/20

A l'unanimité, l'assemblée prend acte et accepte la démission à dater de ce jour de la SRL M.J&P. de son mandat d'administrateur et de Madame Marie-Josée Valentiny en sa qualité de représentant permanent.

2. A l'unanimité, l'assemblée donne décharge provisoire à M.J&P et Madame Marie-Josée Valentiny pour leurs différents mandats et la gestion durant l'exercice en cours.

3. A l'unanimité, l'assemblée décide

-de nommer comme administrateur, sans limitation de durée, la SRL Ingelbeen, dont le siège est établi Pieter Deconinckstraat 30 à 8770 INGELMUNSTER, immatriculée à la BCE sous le numéro 0500.805.159, elle-même représentée par Monsieur Jan Ingelbeen;

-pour autant qu'utile, de désigner Monsieur Jan Ingelbeen en qualité de représentant permanent pour les mandats éventuels exercés par la Société.

4. Le mandat de l'administrateur pourra être rémunéré. Le montant de la rémunération sera approuvé chaque année à l'assemblée générale ordinaire.

5. A l'unanimité, l'assemblée donne mandat à la SRL Fiduciaire Hupperetz & Cie, Rue des Anciennes Granges 1 - 4960 MALMEDY, pour procéder aux dépôts et publications nécessaires dans le cadre des présentes décisions.

SRL Fiduciaire Hupperetz & Cie,
représentée par un administrateur

Mandataire

Déposé au même temps le PJ 46 du 14/09/2020

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/09/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).